



**MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA FAMILLE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

**AVIS DU CONSEIL SUPÉRIEUR D'HYGIÈNE PUBLIQUE DE FRANCE
SECTION MALADIES TRANSMISSIBLES
Relatif à l'inscription des sapeurs pompiers dans la liste des professions soumises à
l'obligation vaccinale par le BCG
(décret N°96-775 du 5 Septembre 1996, article R215-2)**

(séance du 14 mars 2003)

Considérant d'une part :

- que les taux d'incidence de la tuberculose contagieuse sont particulièrement élevés dans les populations précaires^{1, 2},

Considérant d'autre part :

- que les sapeurs-pompiers sont fréquemment les premiers services d'urgence à intervenir auprès des populations précaires pour des raisons médicales ou médico-sociales,

- qu'on constate depuis les années 1990 une croissance régulière forte du nombre des sorties de sapeurs-pompiers pour secours à victime (les autres interventions telles que incendies, accidents de la circulation, divers, etc, restant à un niveau stable) qui représentent près de la moitié du nombre total des interventions³,

- que ces interventions sont celles durant lesquelles le sapeur-pompier est particulièrement exposé à une contagion puisqu'au contact direct, dans un contexte d'urgence, avec une victime appartenant fréquemment à des populations précaires,

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France recommande que la profession de sapeur-pompier soit soumise à la même obligation vaccinale par le vaccin antituberculeux BCG que les professions énumérées à l'article R 215-2 du code de la santé publique.

CET AVIS NE PEUT ÊTRE DIFFUSÉ QUE DANS SON INTÉGRALITÉ SANS SUPPRESSION NI AJOUT.

¹ Andrew R. Moss, Judith A. Hahn, Jacqueline P. Tulsy and coll. Tuberculosis in the homeless : a prospective study. Am. J. Respir. Crit. Care Med. 2000 ; 162 : 460-464.

² Antoun F., Ayache B., Debeugny C, Crespy M. Dépistage de la tuberculose dans les foyers de migrants à Paris. Bull. Epidémiol. Hebdom. n° 12/1995.

³ Services d'incendie et de secours, statistiques 2001. Direction de la défense et de la sécurité civiles, Ministère de l'intérieur, Juillet 2002.